



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Droits de succession

Question écrite n° 50005

Texte de la question

M. Pierre Pascallon appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les problèmes de la survie des cafés dans les petites communes. Le café doit être un lieu de vie. Sa disparition entraîne la désertification dans les petites communes, surtout si la plupart des commerces traditionnels tels que la boulangerie, la boucherie, l'épicerie, le coiffeur ont déjà été obligés de mettre leur clé sous la porte. Il reste la solution de la transformation des cafés en points multi-services qui sont à la fois bistrot, dépôt de pain et de presse, relais pour la distribution du courrier. Mais si cette transformation peut être une solution, encore faut-il que les droits de succession ne soient pas aussi élevés pour qu'ils permettent aux héritiers d'accepter cette succession. Or, c'est actuellement le cas. Les héritiers n'ont souvent pas la capacité financière pour s'acquitter de ces droits, et le café ferme faute de repreneur. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour diminuer les droits de succession des cafés afin de leur donner une chance de survie.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50005

Rubrique : Successions et libéralités

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1595